Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260610-COM202667-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 juin 2026 à 19 heures
Membres en exercice : 15 – membres présents : 12
Date de convocation : 6 juin 2026

Le dix juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire., Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Patrick GUILLOUX, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX, Nelly ROPARS, Ludivine GEORGELIN

Absents, excusés :

- Sylvie MARIGAULT, qui donne pouvoir à Patrick GUILLOUX
- Maxime TIREL, qui donne pouvoir

Absente : Nolwenn BOHEC

Secrétaire de séance : Ludivine GEORGELIN

202667 - Demande d'aide financière à la commercialisation

Patrick GUILLOUX, Maire-Adjoint,

- **Présente** à l'assemblée une demande émanant de la société « Dim services et paysage », représentée par Dimitri MERCIER, spécialisée dans les travaux de terrassement et d'aménagement paysager, récemment installée sur la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, au lieudit « Guerlédan », sollicite l'octroi d'une aide financière à l'installation.

- **Rappelle** le contenu de la délibération n° 20200625, établissant les modalités d'octroi de cette aide en date du 17 juin 2020 :

Une aide financière est susceptible d'être attribuée aux entreprises nouvellement installées ou reprises, qui en feront la demande dans les 3 années suivant l'installation ou la reprise, sur le territoire de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC et dont l'activité principale et le commerce ou l'artisanat, dans les conditions suivantes :

1. ***Sont subventionnés, les investissements suivants : construction, acquisition de fonds de commerce, aménagement ou rénovation des locaux liés à l'activité, investissements liés à la mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, acquisition de matériel.***
2. ***Le montant de l'aide qui pourra être attribuée en plusieurs fois dans les 3 années qui suivent l'installation du demandeur, est fixé à 20 % du montant HT de l'investissement, plafonné à 3 000 euros***
3. ***L'aide sera allouée sur présentation des factures acquittées***
4. ***L'attribution de l'aide est soumise à la signature d'une convention entre la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC et l'entreprise bénéficiaire***
5. ***En cas de revente ou de cessation de l'activité dans un délai de cinq années à compter de la date de paiement de la subvention, le bénéficiaire sera tenu de la reverser à la collectivité, dans sa totalité***

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260610-COM202667-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Considérant le montant de l'investissement qui s'élève à 62 945.00 euros HT

Considérant que le demandeur remplit les conditions d'octroi définies dans la délibération n° 20200625 du 17 juin 2020

- **DECIDE** d'attribuer une aide financière en faveur de la société DIM SERVICE à hauteur de 20 % du montant de l'investissement qui sera, dans ce cas précis, plafonné à 3 000 euros

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN
Présidente

Ludivine GEORGELIN
Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC
22 (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 15 juin 2026
Et publication ou notification le 15 juin 2026

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC
22 (Côtes-d'Armor)